



### Union européenne – Informations générales

- Programme de travail 2022 de la Commission européenne
- Conseil EPSCO : Semestre européen et santé et sécurité au travail

### Numérique

- Etat d'avancement EESSI-RINA-Pass européen de sécurité sociale

### Actualité européenne de la protection sociale

#### Santé

- Actualité en matière de traitements et vaccination Covid
- Clarifications et nouveau report pour la mise en œuvre des règlements sur les dispositifs médicaux
- Lancement d'un projet pilote sur le repositionnement des médicaments

#### Emploi/ Affaires sociales

- Signes de reprise de l'emploi après la crise Covid

#### Retraite/Vieillesse

- Etude sur les politiques de vieillissement actif et l'accès aux services

#### Famille/Jeunesse

- Mise en exergue des rôles éducatif et inclusif de l'accueil du jeune enfant

#### CJUE

- Clarification de la définition des personnes assurées dans le cadre de soins de santé transfrontaliers

#### Agenda

#### Publications

REIF Info, veille européenne réalisée par :  
Arnaud Emériau : +32 (0) 2 282 05 63  
Audrey Tourniaire : +32 (0) 2 282 05 59  
Anne-Claire Le Bodic : +32 (0) 2 282 05 64  
Pour vous désabonner, merci d'envoyer un mail à [info@reif-eu.org](mailto:info@reif-eu.org)

## ÉDITO : Quelle(-s) thématique(-s) pour 2022 ?

2022, Année européenne de la jeunesse.

Insérée « ni vu ni connu » dans le programme de travail 2022 de la Commission européenne, et ce, sans autres précisions si ce n'est le souhait de porter une attention particulière à la jeune génération, cette initiative interroge quant à sa réelle ambition. A quelques mois seulement de l'échéance 2022, quels programmes et quelles actions seront prévues ? Comment les États membres et la société civile y seront-ils associés ?

Le focus mis sur la jeunesse apparaît en revanche tout à fait pertinent. La crise de la pandémie de la Covid-19 a révélé au grand jour et aggravé la paupérisation d'une partie de la jeunesse, et notamment des étudiants dont un nombre accru a dû faire la file des banques alimentaires faute de prise en charge adéquate : pas encore travailleurs ou "en âge" de percevoir des prestations directement en leur nom, leur situation qui commençait déjà à faire question est devenu une problématique criante. Peut-être la future recommandation sur le revenu minimum permettra de soutenir les actions des États membres en la matière, si tant est qu'ils soient identifiés comme possibles bénéficiaires.

Dans tous les cas, cette priorité semble être partagée par le gouvernement français qui vient d'annoncer un contrat d'engagement pour les jeunes sans formation, même si les contours et les modalités de financement n'ont pas encore été développés...

Et si l'année 2022 était (également) l'Année de l'autonomie ? Pour la REIF le thème serait de bon augure, alors qu'elle vient d'accueillir la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) en qualité de membre observateur le 27 octobre dernier. Il ferait aussi intelligemment écho aux priorités affichées par la Commission européenne en la matière.

La stratégie européenne des soins attendue au troisième trimestre 2022 semble à divers égards très ambitieuse. La Commission entend définir un cadre général des politiques publiques européennes orientant le développement de soins de longue durée durables et garantissant à tous un meilleur accès, plus abordable à des services de qualité. Sont-ce les prémisses d'une réflexion vers une européanisation des politiques sociales de l'autonomie des personnes du plus jeune âge au vieillissement ?

Ces discussions au niveau européen feront miroir avec les discussions à venir sur les moyens d'accompagner et de renforcer la prise en charge des personnes en perte d'autonomie et le financement de ces mesures en France qui devrait faire l'objet d'après débats aux scrutins présidentiel et législatif français mi-2022.

**0,77%**  
du PIB – coût  
attendu des  
vagues de chaleur  
en 2035-2045  
(JRC)

**10,1%**  
des jeunes sortis  
prématurément de  
l'éducation ou la  
formation  
(Eurostat)

## **Programme de travail 2022 de la Commission européenne.**

La Commission européenne a publié le 19 octobre 2021 son programme de travail pour 2022. Parmi les initiatives pouvant intéresser les organismes de Sécurité sociale française :

- Proposition d'ériger 2022 comme l'Année européenne de la Jeunesse ;
- Poursuite de la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux ;
- Proposition de recommandation sur le revenu minimum ;
- Stratégie européenne en matière de soins tant pour les soignants que pour les bénéficiaires de soins, qui s'étendra de l'aide à l'enfance aux soins de longue durée;
- Révision des objectifs de Barcelone ;
- Proposition d'un nouveau cadre pour un secteur pharmaceutique de l'UE dynamique et révision de la législation sur les médicaments pédiatriques et contre les maladies rares ;
- Proposition de mise à jour de la recommandation sur le dépistage du cancer ;
- Proposition législative relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à l'amiante pendant le travail ;
- Initiative relative à l'harmonisation de certains aspects du droit matériel des procédures d'insolvabilité.

*Pour plus d'informations, voir :*

[https://ec.europa.eu/info/publications/2022-commission-work-programme-key-documents\\_fr](https://ec.europa.eu/info/publications/2022-commission-work-programme-key-documents_fr)

## **Conseil EPSCO d'octobre : des appels à un retour à un Semestre européen traditionnel et un gros plan sur la santé et la sécurité au travail.**

Lors du Conseil Emploi, Politiques sociales, Santé et Consommateurs (EPSCO) du 15 octobre 2021, les ministres européens ont demandé un retour à un Semestre européen traditionnel, comprenant donc une forte dimension sociale, impliquant notamment le suivi de la mise en œuvre du [Socle européen des droits sociaux](#) et de son Plan d'action. Pour rappel, suite à la crise Covid, le Semestre européen s'est axé sur la définition et le suivi des plans nationaux de relance et de résilience.

Les ministres ont également adopté les messages clefs du Comité pour l'emploi et du Comité de la protection sociale formulés sur la base des rapports de suivi des progrès accomplis par les États membres dans la mise en œuvre des réformes dans le cadre du Semestre européen.

La stratégie européenne sur la santé et la sécurité au travail a été discutée dans l'optique de permettre une plus grande prise en compte des travailleurs dans un monde du travail qui évolue et dans un contexte démographique de vieillissement de la population : l'enjeu est notamment de renforcer la durabilité du travail tout au long de la vie.

*Pour plus d'informations, voir :* <https://www.consilium.europa.eu/media/52621/st12816-fr21.pdf>

## **Etat d'avancement EESSI - Rina - Pass européen de sécurité sociale.**

A l'occasion du Conseil EPSCO du 15 octobre, la Commission européenne a présenté l'état d'avancement de l'échange électronique d'informations de sécurité sociale (EESSI) et les étapes du désengagement financier de la solution Rina, reporté à fin décembre 2021. L'exécutif européen a également présenté le pass européen de sécurité sociale, dont la phase pilote a débuté en 2021 en collaboration avec l'Institut national italien de protection sociale (INPS), et qui devrait être opérationnalisé en 2023.

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-12703-2021-INIT/en/pdf>

## Santé

### Actualité en matière de vaccination et traitements Covid.

La Commission européenne a publié, le 22 octobre, une liste de 10 traitements prometteurs contre la Covid appartenant à 3 catégories de médicaments et sélectionnés par un comité scientifique parmi 82 candidats. Cette liste a été établie indépendamment des évaluations en cours à l'EMA. Les traitements identifiés bénéficieront d'un soutien scientifique et d'une flexibilité réglementaire et pourraient faire l'objet d'achats conjoints.

L'Union reste également active en matière de vaccination. [Quatre candidats vaccins](#) sont en cours d'examen roulant par l'EMA et l'Agence évalue la possibilité d'administrer le Cominarty aux 5-11 ans.

L'ECDC, Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, a quant à lui annoncé la création d'une infrastructure permettant le suivi de l'efficacité vaccinale sur le long terme à laquelle des hôpitaux de 10 pays, dont la France, participeront.

*Pour plus d'informations, voir :*

[https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP\\_21\\_5366](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_21_5366),

<https://www.ecdc.europa.eu/en/news-events/ecdc-builds-study-infrastructure-monitor-covid-19-vaccine-effectiveness>

### Clarifications et nouveau report pour la mise en œuvre des règlements sur les dispositifs médicaux.

La commission Environnement, santé publique et sécurité alimentaire (ENVI) du Parlement européen recevait, le 27 octobre, Anna-Eva Ampelas, la chef de l'unité « dispositifs médicaux » à la Commission européenne, pour un échange sur le sujet. L'exécutif a souligné les progrès accomplis, avec la désignation de 30 organismes notifiés, la publication de 80 documents techniques par le [groupe de coordination](#) ou encore le lancement de trois des six modules de la base de données Eudamed. Les eurodéputés ont en revanche relevé les retards pris dans la mise en œuvre, alors même que celle-ci a été reportée d'un an, de mai 2020 à mai 2021.

La situation pourrait se répéter avec le règlement sur les dispositifs médicaux in vitro, dont la Commission a annoncé le 14 octobre l'échelonnement de la mise en œuvre, initialement prévue le 26 mai 2022, jusqu'à 2027 en fonction de la classe de risque.

*Pour plus d'informations, voir :*

[https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip\\_21\\_5209](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_21_5209)

### Lancement d'un projet pilote sur le repositionnement des médicaments.

L'Agence européenne des médicaments et le réseau des chefs des agences nationales des médicaments ont annoncé le 28 octobre un projet pilote sur le repositionnement. Il s'agira de soutenir scientifiquement et réglementairement ONG et universitaires dans la collecte de données permettant de soumettre des dossiers pour une nouvelle indication à des médicaments déjà approuvés. Des dispenses de droits sont également prévues, systématiques pour le développement

de médicaments orphelins et possibles pour les autres médicaments en fonction des bénéfices attendues pour la santé publique.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.ema.europa.eu/en/news/repurposing-authorized-medicines-pilot-support-not-profit-organisations-academia>

## Emploi et Affaires sociales

### Signes de reprise de l'emploi après la crise Covid.

C'est une des principales conclusions du dernier rapport trimestriel sur l'emploi et les développements sociaux en Europe : les taux d'emploi et de chômage sont proches de ceux d'avant la crise pandémique et les pénuries de main d'œuvre se retrouvent dans plusieurs secteurs d'activité. Dans le contexte particulier d'un été marqué par de nombreuses inondations en Europe, cette édition propose un focus sur leur impact sur le long terme sur les entreprises et les travailleurs, montrant même après 8 ans des niveaux de productivité inférieurs à ceux d'avant la catastrophe.

Pour plus d'informations, voir :

<https://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=24762&langId=en>

## Famille/Jeunesse

### Mise en exergue des rôles éducatif et inclusif des modes d'accueil du jeune enfant.

Dans un rapport sur l'impact de la pandémie sur les services d'accueil du jeune enfant, la Commission européenne rappelle l'importance de ces services pour le développement personnel, l'intégration sociale et la future employabilité des enfants et regrette que ces aspects aient été négligés lors de la gestion de la pandémie au détriment de la seule fonction de garde.

Face aux défis liés au financement, à la gouvernance et au personnel, le rapport fournit un ensemble de recommandations à destination des décideurs politiques.

Pour plus d'informations, voir :

<https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/c14645b2-24f8-11ec-bd8e-01aa75ed71a1/language-en/format-PDF/source-233017740>

## Retraite/Vieillesse

### Étude du Parlement européen sur les politiques du vieillissement actif et l'accès aux services.

La Commission Emploi et Affaires sociales du Parlement européen a publié en octobre 2021 une étude sur les politiques du vieillissement actif et l'accès aux services pour la population vieillissante dans l'UE-27 dans cinq domaines : l'activité économique, la participation sociale, la santé et le bien-être, les soins de longue durée et l'indépendance financière. Elle présente les défis et les tendances

dans la réalisation des objectifs de la politique du vieillissement actif dans ces domaines, ainsi que l'impact de la pandémie de Covid-19.

Pour plus d'informations, voir :

[https://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2014\\_2019/plmrep/COMMITTEES/EMPL/STUD/2021/10-25/IPOL\\_STU2021662940\\_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2014_2019/plmrep/COMMITTEES/EMPL/STUD/2021/10-25/IPOL_STU2021662940_EN.pdf)

## CJUE

### **Clarification de la définition des personnes assurées dans le cadre de soins de santé transfrontaliers.**

Saisie, dans l'affaire C-636/19, par la Cour d'appel néerlandaise en matière de sécurité sociale et de fonction publique, la CJUE a été amenée à clarifier la notion de « personne assurée » dans le cadre des soins de santé transfrontaliers. En l'espèce, Y., ressortissante néerlandaise relevant du régime de retraite de ce pays mais résidant en Belgique, demandait au Bureau de l'administration centrale des Pays-Bas le remboursement de soins reçus en Allemagne, ce que ce dernier contestait.

Dans son arrêt, la CJUE estime que, « l'article 3, sous b), i), et l'article 7, paragraphe 1, de la directive 2011/24, lus en combinaison avec l'article 1er, sous c), et l'article 2 du règlement no 883/2004, doivent être interprétés en ce sens que le titulaire d'une pension en vertu de la législation d'un État membre, qui a droit, au titre de l'article 24 de ce règlement, aux prestations en nature servies par l'État membre de sa résidence pour le compte de l'État membre débiteur de sa pension, doit être considéré comme une « personne assurée », au sens de l'article 7, paragraphe 1, de cette directive, pouvant obtenir le remboursement des coûts des soins de santé transfrontaliers qu'il a reçus dans un troisième État membre, sans être affilié au régime d'assurance maladie obligatoire de l'État membre débiteur de sa pension ».

Pour plus d'informations, voir :

<https://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?jsessionid=54CFFC1B65BDE0051B10F3AA4074D394?text=&docid=248282&pageIndex=0&doclang=FR&mode=lst&dir=&occ=first&part=1&cid=33068125>

## A venir

### **12 novembre 2021, en ligne - Séminaire MoveS : libre circulation des citoyens européens et coordination des systèmes de sécurité sociale : améliorer l'employabilité et l'équilibre vie privée-vie professionnelle.**

Le réseau européen d'experts sur la mobilité et la coordination des systèmes de sécurité sociale (MoveS) organise une conférence à Oslo (qui sera diffusée en ligne) afin d'étudier la situation des certains citoyens européens non actifs au regard de leur accès ou non accès à certaines prestations sociales visant à améliorer leur employabilité. Les défis liés aux règles sur la législation applicable et aux lacunes quant à la coordination de certaines prestations – prestations hybrides notamment, seront au cœur des discussions.

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=88&eventsId=1916&furtherEvents=yes>

### **25 novembre 2021, en ligne - *Public stakeholder meeting on COVID-19 vaccines and therapeutics in the EU.***

L'Agence européenne des médicaments organise le 25 novembre 2021 sa quatrième réunion publique sur les vaccins et traitements Covid visant à informer les parties prenantes des derniers développements en la matière.

*Pour plus d'informations, voir :* <https://www.ema.europa.eu/en/events/public-stakeholder-meeting-covid-19-vaccines-therapeutics-eu>

### **25 novembre 2021, en ligne - 19ème réunion européenne des personnes en situation de pauvreté.**

Pour cette 19ème édition, les personnes en situation ou ayant eu l'expérience de la pauvreté s'exprimeront sur la pandémie Covid et les conséquences socio-économiques particulièrement sévères pour les personnes dans cette situation.

Trois priorités seront discutées : le logement, le revenu minimum adéquat et les services de soins de santé de qualité ; la question « numérique » sera transversale et sera traitée dans l'optique de déterminer comment l'accès aux nouvelles technologies numériques impacte l'accès aux services essentiels.

*Pour plus d'informations, voir :* <https://www.eapn.eu/voices-of-poverty/>

### **2 et 3 décembre 2021, en ligne - Journée européenne des personnes handicapées.**

La Commission européenne, en partenariat avec le *European Disability Forum*, organise une conférence en ligne pour débattre des défis que rencontrent les personnes en situation de handicap en matière d'accès aux soins de santé et de transformation numérique.

Une attention spéciale sera portée à la situation des enfants porteurs de handicap : les initiatives européennes développées pour assurer le respect de leurs droits et réduire la pauvreté et l'exclusion sociale seront présentées.

Pour plus d'informations, voir :  
<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=88&eventsId=1919&furtherEvents=yes>

### **13 et 14 décembre 2021, en ligne – ETUI Annual OSH Conference : Occupational safety & health lessons learned from the pandemic**

L'Institut syndical européen (ETUI) organise les 13 et 14 décembre 2021 sa conférence annuelle sur la santé au travail autour de la thématique des enseignements tirés de la pandémie de Covid. Les débats porteront non seulement sur la protection des travailleurs de première ligne, mais également sur l'impact du développement du télétravail.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.etui.org/events/annual-osh-conference-2021>



## **Commission européenne, Ecorys, *Étude sur l'incidence et les coûts des soins informels de longue durée dans l'UE, Janvier 2021, 199 p.***

Cette étude commanditée par la Commission européenne à la société Ecorys vise à améliorer la compréhension de l'importance des soins informels dans l'UE, leurs principales caractéristiques et à obtenir une estimation du nombre de personnes fournissant des soins informels à long terme. L'étude vient confirmer la forte prévalence des soins informels, estimés à 52 millions de personnes (aidants et aidés), soit 14,4 % de la population adulte âgée de 18 à 74 ans. Bien que la plupart des soins soient fournis à faible intensité, 80 % des soins de longue durée seraient fournis de manière informelle. Les dépenses consacrées aux aidants informels représenteraient, quant à elles, 0,3 % du PIB de l'UE. Si l'on inclut les éventuelles pertes de recettes fiscales, les soins informels coûteraient 1,05 % du PIB de l'UE.

Les femmes fournissent par ailleurs la grande majorité des soins informels. L'étude préconise en conclusion d'élargir le nombre de structures et de prestataires formels ainsi que mettre en place un droit au répit et un meilleur partage homme-femme de la charge des soins formels.

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=738&langId=en&pubId=8423&furtherPubs=yes>

## **Karol Florek pour EPSU, *Resilience of the long-term care sector : early key lessons learned from the Covid 19 pandemic, octobre 2021, 44p.***

Ce rapport réalisé pour EPSU, la Fédération syndicale européenne des services publics, met en lumière cinq enseignements tirés de l'impact de la crise Covid sur les soins de longue durée et, en regard, des pistes de réforme du secteur. EPSU estime que la pandémie a mis en lumière que les établissements de soins de longue durée, déjà sous-dotés en personnel, étaient des environnements à haut risque dans lequel les travailleurs sont peu reconnus. La centrale syndicale appelle notamment à une plus grande intégration des systèmes de soins de longue durée, souvent fragmentés au niveau national et dont la responsabilité relève de divers acteurs, ainsi qu'à une approche des soins tout au long de la vie. Elle demande également que le secteur soit couvert par les tests de résistance prévus dans la [proposition de Règlement sur les menaces transfrontalières graves pour la santé](#) actuellement débattus.

*Pour plus d'informations, voir :*

[https://www.epsu.org/sites/default/files/article/files/Resilience\\_of%20the%20LTC%20sector\\_V3.pdf](https://www.epsu.org/sites/default/files/article/files/Resilience_of%20the%20LTC%20sector_V3.pdf)

## **EPRS, HERA: *Pre-legislative synthesis of national, regional and local positions on the European Commission's initiative, octobre 2021, 12p.***

Dans cette note, le service des études du Parlement européen offre un panorama des positions des autorités nationales et locales sur la proposition de création d'une Autorité de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire (HERA). Si le sujet est sensible en raison de la subsidiarité qui prévaut, nombre d'autorités estime que l'HERA pourrait jouer un rôle de coordination, d'une part entre l'UE et les Etats membres, et d'autre part avec les autres agences européennes (EMA, ECDC) voire l'OMS. La note précise que la France, via le SGAE, accueille favorablement la proposition et

soutient en particulier l'identification conjointe des menaces et l'élaboration commune de stratégies de riposte ainsi que le pilotage de l'allocation des fonds européens concernés.

*Pour plus d'informations, voir :*

[https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2021/698036/EPRS\\_BRI\(2021\)698036\\_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2021/698036/EPRS_BRI(2021)698036_EN.pdf)

La Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général pour les travailleurs salariés et indépendants et le régime agricole : l'assurance maladie (Cnam), la retraite (Cnav), la famille (Cnaf), le recouvrement (Acoss), la mutualité sociale agricole (CCMSA), ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (Ucanss). Le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (Cleiss) et la Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile (CRPNPAC) l'ont également rejointe.

